

COMMUNE DE DOMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 32

Présents : 19

Votants : 30

Pouvoirs : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 19 décembre à 19H30

le conseil municipal, sur convocation adressée le vendredi 13 décembre 2024, s'est réuni à la Salle du conseil municipal située à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOURDIN, Maire de Domont

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Serge BIERRE, Madame Marie-France MOSOLO, Monsieur Laurent GUIDI (à partir de 20h10), Madame Phanh Maly NANTHAVONG, Monsieur Jean-Paul DELETOMBE, Madame Alix LESBOUEYRIES, Monsieur Martin KAMGUEN, Madame Michelle HINGANT, Monsieur Claude SOLARZ, Monsieur Charles ABEHASSERA, Madame Rolande RODRIGUEZ, Monsieur Eric PERRE, Monsieur Hervé COMMO, Monsieur Artur GOMES, Monsieur Frédéric HOUSSAIS, Madame Aurélie DELMASURE, Monsieur Tristan LESENECHAL, Madame Nawel BOUFARES, Madame Elisabeth LESAGÉ.

POUVOIRS :

Monsieur Laurent GUIDI à Monsieur Frédéric BOURDIN (jusqu'à 20h10) - Monsieur Michel WIECZOREK à Madame Rolande RODRIGUEZ - Monsieur Eric PONCHARD à Monsieur Artur GOMES - Madame Laurence LUBET à Madame Phanh Maly NANTHAVONG - Madame Valérie GUERINEAU à Monsieur Charles ABEHASSERA - Monsieur Jérôme STEMPEWSKI à Monsieur Tristan LESENECHAL - Madame Katia BLASI à Madame Marie-France MOSOLO - Madame Carine COSTA à Monsieur Frédéric HOUSSAIS - Madame Christèle AMELINEAU à Monsieur Claude SOLARZ - Madame Pauline MARCENAT à Monsieur Hervé COMMO - Monsieur Florent BALLIN à Madame Nawel BOUFARES.

Absent(s) :

Madame Nathalie LEBLANC - Monsieur Fabrice FLEURAT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Martin KAMGUEN

Modification de la délibération n°DEL-2023-001 du 7 février 2023 relative aux subdélégations consenties aux adjoints en vertu de l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.L.2122-22, L.2122-18, L.2122-23,

Vu la délibération n°DEL-2020-038 du 26 mai 2020 portant élection de Monsieur Frédéric BOURDIN, maire de Domont,

Vu la délibération n°DEL-2020-041 du 26 mai 2020 portant délégations consenties par le conseil municipal au maire en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales permet au maire de subdéléguer la signature des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales à un adjoint ou à un conseiller municipal,

Vu la délibération n°DEL-2023-001 du 7 février 2023 modifiant la délibération n°DEL-2020-041 du 26 mai 2020 pour donner la faculté au maire de subdéléguer sa signature aux adjoints suivants :

- Monsieur Serge BIERRE, 1^{er} adjoint au maire délégué à l'urbanisme et aux cérémonies patriotiques ;
- Monsieur Laurent GUIDI, 3^{ème} adjoint au maire délégué aux finances communales, aux marchés publics et au juridique ;
- Madame Alix LESBOUEYRIES, 6^{ème} adjointe au maire déléguée à la culture, aux nouvelles technologies, aux animations, à la communication et aux associations ;
- Monsieur Martin KAMGUEN, 7^{ème} adjoint au maire délégué à l'état civil et à la police municipale.

Considérant que des modifications sont intervenues dans les délégations consenties à Monsieur Laurent GUIDI et à Monsieur Jean-Paul DELETOMBE, comme suit :

	Ancienne délégation	Nouvelle délégation
Monsieur Laurent GUIDI, 3 ^{ème} adjoint au maire	Finances communales, aux marchés publics et au juridique	(Arrêté n°2024-139 du 15/05/2024) Finances communales et au juridique
Monsieur Jean-Paul DELETOMBE, 5 ^{ème} adjoint au maire	Personnel communal	(Arrêté n°2024-133 du 15/05/2024) Marchés publics, prospective économique et emploi

Considérant qu'il y a intérêt à faciliter la bonne marche de l'administration communale,

Vu le budget communal,

Sur exposé de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de modifier la délibération n°DEL-2023-001 du 7 février 2023 pour donner la faculté au maire de subdéléguer sa signature aux adjoints ci-dessous désignés :

- ⇨ Monsieur Serge BIERRE, 1^{er} adjoint au maire délégué à l'urbanisme et aux cérémonies patriotiques ;
- ⇨ Monsieur Laurent GUIDI, 3^{ème} adjoint au maire délégué aux finances communales et au juridique ;
- ⇨ Monsieur Jean-Paul DELETOMBE, 5^{ème} adjoint au maire délégué aux marches publics, prospective économique et emploi ;
- ⇨ Madame Alix LESBOUEYRIES, 6^{ème} adjointe au maire déléguée à la culture, aux nouvelles technologies, aux animations, à la communication et aux associations ;
- ⇨ Monsieur Martin KAMGUEN, 7^{ème} adjoint au maire délégué à l'état civil et à la police municipale.

PRECISE que ces subdélégations feront l'objet d'une désignation par arrêté du maire pour en fixer les conditions d'application et qu'elles seront prévues pour la durée du mandat sauf à ce qu'elles soient modifiées ou retirées.

PRECISE que les bénéficiaires de ces subdélégations signent les documents s'y rapportant en lieu et place du maire sous son contrôle et sa responsabilité.

AUTORISE Monsieur le Maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement son représentant délégué, à signer tous documents afférents à ce dossier et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le :
- Sa publication sur le site Internet le : 23/12/2024

Signée – par délégation
Le Directeur Général des Services.

POUR EXTRAIT CONFORME

Frédéric BOURDIN
Maire de Domont

